



# Lettre spéciale de liaison @ ... sur l'évaluation des contrats de bassins versants du SMGBO

*Le Président André PIQUET, également vice-président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Vilaine a le plaisir de vous adresser la 9ème lettre spéciale de liaison du SMGBO et remercie les 7 vice-présidents membres du bureau, les délégués du comité syndical et les 256 délégués communaux qui terminent leur 1er mandat au syndicat mixte mis en place le 2.02.2011 et qui ont participé à donner un nouvel élan au SM GBO.*

## **Evaluation des contrats de bassins versants :**

Débutée en mars dernier, l'évaluation des 8 contrats de bassins du Grand Bassin de l'Oust s'est achevée en fin d'année 2013.

Pour rappel, l'évaluation comportait 3 étapes :

- ▶ Regarder l'action : qu'a-t-on fait pendant 5 ans ? Quelles sont nos réalisations ?
- ▶ Se positionner sur ces actions, en portant un jugement : a-t-on bien fait ?
- ▶ Enfin, s'améliorer : que peut-on mieux faire ?

Une équipe de 5 personnes s'est donc mobilisée durant cette période afin de mettre en œuvre l'évaluation. Elle a été accompagnée méthodologiquement par le bureau d'étude « Epices », spécialiste de l'évaluation des politiques publiques environnementales.

Les élus du SMGBO et plus globalement les acteurs de l'eau du territoire ont tous été sollicités pour l'exercice. Un comité de pilotage a été constitué et réuni à plusieurs reprises pour l'occasion.

Le premier comité de pilotage a été l'occasion pour les membres de faire émerger le questionnement évaluatif, autrement dit, l'occasion de débattre sur les 5 années de contractualisation pour déterminer les questions sur lesquelles l'équipe du SMGBO a dû répondre. Ce questionnement évaluatif s'est organisé en 6 chapitres : la stratégie et logique d'action, cohérence des moyens humains et financiers, modalités d'animation, les partenaires et les relais territoriaux, la gouvernance territoriale, et enfin, les effets et l'efficacité des actions mises en place.

Le travail d'évaluation a été partagé au maximum avec les différentes unités de fonctionnement du syndicat. Les collègues ont été sollicités ainsi que les différentes commissions afin de contribuer à l'exercice.

Un point sur l'avancée du travail de l'équipe a été l'objet du second comité de pilotage de l'évaluation, en juillet. En effet, depuis avril, l'équipe avait travaillé sur la mise en œuvre de différents modules :

- ▶ Entretien de cadrage avec les directions et présidences présentes et passées du GBO, afin de terminer le référentiel de l'évaluation et apporter les premières réponses concernant l'élaboration de la stratégie de l'eau,
- ▶ Rencontres des élus dans leur commune à travers la réalisation d'entretiens,
- ▶ Enquêtes auprès du grand public,
- ▶ Analyses des données financières du SMGBO,
- ▶ Enquêtes auprès des exploitants (en mars et en juillet),
- ▶ Analyses de données extra-SMGBO.

Toutes les informations recueillies ont permis de tirer les premières conclusions de l'exercice et elles ont été présentées au cours du 3<sup>ème</sup> comité de pilotage, en septembre 2013.



Sur le chapitre de la stratégie et de la logique d'action, l'évaluation a mis en avant le fait qu'elle résulte plutôt d'une production technico-politique, validée ensuite à l'échelle de chaque bassin. La territorialisation de la feuille de route des contrats pourra être améliorée dans le futur. Concernant la prise en compte du SAGE, des efforts ont été fournis et devront être poursuivis et s'accroître. Les relations entre le SMGBO et l'IAV vont dans ce sens, en effet, depuis 2010, les relations ne cessent de s'intensifier, en outre du fait du travail sur le futur SAGE Vilaine (en cours d'enquête publique) ;

Le second chapitre du questionnaire évaluatif s'est penché sur la cohérence des moyens humains et financiers des contrats territoriaux de bassin versant. De manière globale, la perception de marge de manœuvre des contrats de bassin versant est bonne, mais celle concernant les outils qui s'ajoutent au contrat (MAE, POI, etc) en cours de contractualisation est faible à moyenne. Les moyens humains, jugés par l'efficacité de l'action, sont en accord avec les besoins de la structure.

Les conclusions sur le troisième chapitre, les modalités d'animation, attirent l'attention sur des différences significatives entre les différents volets d'action du SMGBO. Sur le volet agricole, les enquêtes SRISE révèlent une place importante du SMGBO pour les agriculteurs se déclarant bénéficiaire d'une action de bassin versant. Ces résultats sont à regarder avec précaution, ne concordant pas totalement avec les résultats de participation du SMGBO. Enfin, le travail sur le volet collectivités démontre que le SMGBO est connu des élus, ainsi que ses actions, mais qu'il peut et doit encore affirmer sa position en adoptant un discours plus proche du public cible.

Sur les questions de gouvernance territoriale, les élus expriment un sentiment d'éloignement et de perte de décision dans les collèges, composés d'élus en position « communale » (et non élus membres du SMGBO) qui demandent de rendre compte sur les cotisations. L'intérêt est marqué pour les actions concrètes comme les CTMA et le bocage, moins pour la mise en œuvre de la stratégie.

Le questionnaire évaluatif portait également sur les relais et partenaires du SMGBO dans son action de reconquête de la qualité de l'eau. L'évaluation a permis de rencontrer les acteurs partenaires, mais aussi des acteurs dont le partenariat serait souhaitable pour la mise en œuvre des contrats de bassin versant.

Enfin, le dernier chapitre concernait les effets et l'efficacité des actions du SMGBO. L'association de l'expertise du SMGBO et des données de l'enquête SRISE a permis une approche de ces questions. Les motivations réglementaires et économiques sont plus souvent avancées par les acteurs changeant leurs pratiques que celles environnementales.

Suite à ces conclusions, des recommandations ont été définies. Ces dernières, en fin de rédaction dans le rapport d'évaluation ont été présentées et validées en comité de pilotage et partagées avec les collèges lors des rencontres de fin 2013. Le début de leur mise en pratique a déjà commencé pour une plus grande efficacité du SMGBO.